L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 26 SEPTEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

F. L. DUBUISSEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacies, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an.

DEMANDES.

On demande de Dans un magasin un jeune homme de 15 à 18 ans sachant parler le français et l'anglais. Les meilleures références sont exigées. S'adresser Lock Box No 1431, New Orleans. 26 sept—3t.

Demande de cuisinière.

Une bonne cuisinière trouvera immédiatement employ en se présentant au No 94, rue de l'Esplanade entre Bourbon et Dauphine. 22 sept

A LOUER.

A LOUER—Cottage délabré 108 Grande Rue entre Esplanade et Champs Elysées, contient bain, gaz, jardin, nécessitant réparations d'attendant la résidence. 27 sept—1t

A VENDRE.

A VENDRE—De seau de rit sur plus bas prix pour du comptant. LANAUX RICE MILL, bureau No 15 rue Conti. 26 sept—1 sem

MERLI-EUREKA Gasoline de stoves à 10c. le gallon, livrée. J. J. Paquette, 166 rue Camp. Téléphone 76. Ordres par la poste traités de suite. Avec soin et prix de Charities. 13 sept 1f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Queen Wah vs Tim Donovan.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans. No 19 677—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Juge de la Première Cour de Cité du R. Prieur juge de la procédurale à la vente de la Nouvelle Orléans, le procédurale à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le SAMEDI, 3 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un wagon à remorque à quatre roues.
Un cheval.
Tous les harnais.

Saisi dans l'affaire susdite intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. BARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

Leon Joubert vs Rose ou Rosie Sambosky.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE Orléans—No 15 204—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Robt. H. Marr Jr., juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, et agissant comme juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt rue Royale No 94, entre Conti et St Louis, le SAMEDI, 3 octobre 1891 à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un Piano droit, en tabouret, tabac à fumer, cigares, pipes, coussins, jarres en verre, vitrines, comptoirs, nattes, tapis et un lot de meubles de maison, etc., etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire surregistré au bureau hérité.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. D. FORSTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

22 sept—22 29—oct 3

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Joséphine Bromassi, veuve d'Augustin Manucatore.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,740—Division A.

Attendu que Adolphe Lecleire a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Joséphine Bromassi, veuve d'Augustin Manucatore, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 sept—26 oct 4

Succession de Mme A. M. Lancaster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,915—Division B—Attendu que W. H. Lancaster a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme A. M. Lancaster, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 sept—26 oct 4

Succession de Maxime Lonc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,917—Division A—Attendu que Mme Lonc a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Maxime Lonc, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte rendu final présenté par Mme Lonc administratrice de cette succession testamentaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

25 sept—25 30—4 oct

Succession de Henry Heiner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,771—Division A—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Heiner, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

16 sept—16 29 25 — 4 oct

Succession de Marie Bienvenue, femme de Alexandre Pauech.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,790—Division C—Attendu que Eustis Pauech, fils de Marie Pauech, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Marie Florence, femme de Alexandre Pauech, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

22 sept—22 27—2 oct

Succession de Philomène Marius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,729—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte rendu présenté par John B. Vinet administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

22 sept—22 27—1 oct

Succession de Peter (ou Pierre) Lamie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,541—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Peter Turre exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

24 sept—24 29—oct 3

Succession de James H. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,774—Division B—Attendu que Bettie Donelan, veuve de James H. May a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James H. May, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 sept—19 24 28

Succession de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,270—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de John B. Vinet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

16 sept—16 20 25

AVIS AUX CREANCIERS.

J. Frank Sproul vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,259—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. Frank Sproul syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 sept—15 20 24

Succession de Pierre Turre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,541—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte rendu présenté par Peter Turre exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

24 sept—24 29—oct 3

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et ses franchises a été renouvelée comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-mensuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont lieu en public à l'Académie de Musique de la Nouvelle-Orléans.

Remarquez depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous désirons, par les présentes, que nos présidents à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nos dirigeants et contrôleurs se personne ou bruse qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir dans ses annonces de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banquiers et Banquiers payent tous les Lots gagnés dans les Loteries de nos comptoirs.

R. M. WALTSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 13 OCT. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, est	$300,000
1 Lot de	100,000,.....	100,000
1 Lot de	50,000,.....	50,000
1 Lot de	25,000,.....	25,000
2 Lots de	10,000,.....	20,000
5 Lots de	5,000,.....	25,000
25 Lots de	1,000,.....	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,.....	60,000
500 Lots de	200,.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit.....	$50,000
100 Lots de	$300,.....	30,000
100 Lots de	$200,.....	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit.....	$99,900
999 Lots de $100,.....	99,900
9,134 Lots ne montant à.....	$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 25 fractions de billets de $1 pour $20.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR LETTRE PRESSE A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous payons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'expédition sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à son correspondant.

Adresser à **PAUL CONRAD,**
Nouvelle-Orléans, La.

Donnez l'adresse au plein et indiquez la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant la loterie, de la seule manière que les loteries nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de tous les lots à ceux qui les demandent. **Nous Prenons Seulement Institution d'Etat.** Les autorités locales maintiennent quelquefois à tirer toutes lettres **DEMANDES** adressées à Paul Conrad, mais on lui fera pas parvenir les lettres **ENREGISTREES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de loueries après chaque tirage en nombre voulu, par Express, **sans frais aucune.**

AVEUX MOI.— La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892 mais qu'il en a été décidé par la Législature de la session dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1893, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CHANCES TENUE de la loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1893.

Il y a tant de systèmes indécents et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et ce sera dans ce but seul que nous vous prions de bien vouloir vous assurer que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

22 sept—22 27—2 oct

Succession de Pierre Turre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,541—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Peter Turre exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

24 sept—24 29—oct 3

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Monnaie du Trésor (Comptroller of the Currency)
Washington, D. C., 9 juin 1891

AVIS,

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La., insolvable

Un dividende de 2 pour cent, intérêt en sus 6% pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1891. Le stock de cette association, le 9 juin 1891. Le stock de cette association, le 9 juin 1891. Le stock